

Demande d'emplacement pour l'installation de ruche(s)

(réservée aux adhérents de l'association A.D.A.M. à jour de leur cotisation)

N° d'apiculteur/apicultrice :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél fixe : Tél portable :

E-mail :

Je demande

Au rucher collectif Lucie Pellat*

<input type="checkbox"/> 1 ^{er}	emplacement
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème}	
<input type="checkbox"/> 2	emplacements

Au rucher collectif du Grand Saule*

<input type="checkbox"/> 1 ^{er}	emplacement
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème}	
<input type="checkbox"/> 2	emplacements

- * - dans la limite de 2 emplacements maximum par adhérent sur l'ensemble des ruchers
- lors de l'attribution, vous aurez à régler à l'association A.D.A.M. une cotisation par emplacement et par année civile en plus de votre adhésion.

Aux adhérents, extérieurs à la commune de Montbonnot-Saint-Martin, merci de compléter ci-dessous :

Je soussigné.e atteste sur l'honneur travailler sur la commune de Montbonnot-Saint-Martin au sein de l'entreprise
(nom – adresse) :

.....

Je ne travaille pas à Montbonnot-St-Martin. Je demande à bénéficier d'une dérogation pour l'année civile en cours.

Montbonnot-Saint-Martin, le

Signature :

Règlement intérieur – Extrait de l'article 7 : Chaque bénéficiaire s'engage à s'occuper de sa ou ses ruches « en bon père de famille ». Il aura à sa charge propre de dégager les herbes à proximité de sa ruche (50 cm). Chaque bénéficiaire s'engage à consacrer au minimum une demi-journée par an à l'entretien en commun des terrains des ruchers (tonte, broussailles, haies, etc.), selon les demandes de l'association.

☞ **Demande d'emplacement à adresser ou déposer à :**

Association A.D.A.M. – Boite aux lettres n° 14 - Mairie - Allée du Château de Miribel - 38330 Montbonnot-Saint-Martin
La boîte aux lettres de l'association A.D.A.M. (n°14) se situe au rez-de-chaussée dans le hall de la mairie.